

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Office de tourisme Centre-Ouest - approbation des budgets 2022

Séance du 02/03/2022

2^{ème} lecture

Délibération n°11

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 8

Absents : 32

Votants : 9

- dont « pour » : 9

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 25 février 2022 s'est réuni en 2^{ème} lecture sous la présidence de M. ALLAOUI Mohamed, au siège de la 3CO, le mercredi 02 mars 2022 à 16heures.

Présents :

AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, BOINAHERY Ibrahim, MADI OUSSENI Mouhamadi, MDALLAH Anlamati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou.

Absents :

AMBDI Youssouf , IBRAHIMA Saïd Maanrifa, BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, ABDOURAHAMANE Céline, ABDU COLO Nassuhati, BACAR SOILIH Inchati, BOINAIDI Habachia, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, ABDALLAH Houssamoudine, SOUMAÏLI Mhamadi, ABDALLAH Oidhuati, BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, ISSOUFI Ramadani, MADI Fatima, ABDU Fatima, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, ATTIBOU Zaïnati, ABDU ELOIHIDE Dhatia, ABDU Mohamed, SAID-SOUFFOU Soula, Mohamed Zainaba, SAID Mariame, YSSOUFI Chaïdati, Adam Ahmed, CHANRANI Daoudou.

Représenté : CHANRANI Daoudou par ALLAOUI Mohamed

Secrétaire de séance : RIDHOI Zainabou

Conformément à l'article n°6 e) des statuts de l'office de tourisme de la communauté de communes Centre-Ouest constitué sous forme d'un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial, le budget et les comptes de l'office de tourisme sont soumis après délibération du comité de direction à l'approbation du conseil communautaire.

Considérant que par délibération n°16 du 12/04/2021 la 3CO a attribué au titre de 2021 une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 000€ et une subvention d'investissement du même montant ;

Considérant que par délibération n°43 du 30/09/2021 le conseil communautaire de la 3CO a validé la requalification de la subvention d'investissement de 200 000€ décidée par la délibération n°16 du 21/04/2021 sus citée à raison de 100 000€ en fonctionnement et 100 000€ en investissement.

Considérant que le budget primitif 2022 de l'office fait apparaitre (pour mémoire) en recettes d'investissement du budget 2021 la somme de 35 000€ alors qu'aucune prévision de recette n'est prévue dans la section d'investissement pour l'exercice 2022 ;

Considérant que le budget primitif de l'office de tourisme communautaire a été adopté par le comité de direction le 22/12/ 2021.

Considérant que les recettes de l'office de tourisme communautaire sont principalement quasi exclusivement constituées de :

- La subvention versée par la communauté de communes Centre-Ouest, à défaut de produit de taxe de séjour et de recettes commerciales issues des activités de l'office de tourisme intercommunal en section de fonctionnement
- La subvention versée par le Département de Mayotte pour la valorisation du PER en section de fonctionnement,
- La subvention versée par la communauté de communes Centre-Ouest en section d'investissement

Considérant que le budget primitif a été voté en équilibre apparent pour un montant total de 400 000 € dont :

| | | | |
|------------------------------------------------------|---|------------------|---|
| • En fonctionnement dont : Dépenses 400 000 € | | | |
| – Charges de personnel (chapitre 012) | | 312 500 € | |
| – Charges à caractère général (chapitre 011) : | | 86 800 | € |
| – Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) : | - | | € |
| – Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : | - | | € |
| – Charges exceptionnelles (chapitre 67) : | | 700 | € |
| – Charges financières (chapitre 66) : | - | | € |
| • Fonctionnement : Recettes : 400 000 € | | | |
| – Vente de produits (chapitre 70) : | - | | € |
| – Subvention d'exploitation de la 3CO et du CD : | | 400 000 | € |
| – Reversement taxe de séjour (non créée) : | - | | € |
| • En investissement dont : Dépenses | | 0 | € |
| – Immobilisations corporelles (chapitre 21) : | - | | € |
| – | | | |
| • Investissement : Recettes | | 0 | € |
| – | | | € |

L'OT3Co ne générant pas d'activité commerciale à ce jour, il n'a pas été créé de budget annexe obligatoire à cette fin.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'approuver le budget principal de l'office de tourisme communautaire Centre-Ouest,

Sous réserves que :

- L'OT reporte dans son budget 2022 par voie de décision modificative les restes à réaliser et les reports,
- L'OT transmette à la 3CO les documents justificatifs des recettes inscrites à la section de fonctionnement de son budget (convention, arrêté, délibération).

**Fait et délibéré le 02/03/2022
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre**

Le président de la 3CO



Signé électroniquement par : Ibrahim SAID MAANRIFA
Date de signature : 09/03/2022
Qualité : Signature de PDF Président

**M. IBRAHIMA Said Maanrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**

Envoyé en préfecture le 10/03/2022

Reçu en préfecture le 10/03/2022

Affiché le



ID : 976-200059871-20220306-087_2022-DE